DECISION D'ANNULATION

31 AOUT 2026

Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd

- Vu le Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics ;

- Vu l'Appel d'Offres Ouvert Simplifié sur offres de prix **N° 109/2026/CHUIRC** relatif à **« ACHAT DE DISPOSITIFS MEDICAUX (FONGIBLES D'HEMODIALYSE) DESTINES AUX FORMATIONS DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA » ;**

- Vu l'alinéa b paragraphe 1 de l'article 48 « Annulation des appels d'offres » du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics ;

- Vu que la commission d'appel d'offres n'a pas achevé ses travaux.

- Vu le basculement du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd de Casablanca (CHUIRC) vers le Groupement Sanitaire Territorial Casablanca-Settat (GST-CS)

- Vu la note de présentation établie par la Division d'Investissement et d'Approvisionnement

DECIDE

Article unique :

D'annuler l'Appel d'Offres Ouvert Simplifié sur offres de prix **N° 109/2026/CHUIRC** relatif à « **ACHAT DE DISPOSITIFS MEDICAUX (FONGIBLES D'HEMODIALYSE) DESTINES AUX FORMATIONS DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA ».**

Centre Hospitalo Universitaire Ibn Rochd - Casablanca
Direction

Le Directeur
Pr. My Hicham AFIF